

Réhabilitation de l'église de Latour



Suite à une visite, le CAUE 31 nous a fait parvenir une note de pré-programmation pour l'établissement d'un diagnostic :

[Download file «diagnostic église étude CAUE Décembre 2020.pdf» \(1.7 MB\)](#)

La mairie envisage de restaurer l'église qui montre des signes de dégradation, surtout au niveau de la sacristie (lézardes dans les murs, dalles du sol qui s'écartent). Il apparaît judicieux de faire établir un diagnostic complet de l'édifice, avant de définir des priorités pour la restauration. Plusieurs tranches de travaux seront définies au vu de ce diagnostic, en tenant compte des possibilités financières de la commune ainsi que des subventions auxquelles nous pouvons avoir droit.

Une précédente étude a été réalisée en 2008 et nous disposons de plans (état des lieux et projets de réhabilitation/consolidation/reconstruction de la sacristie ainsi que de devis (à réactualiser).

Une commission a été créée pour réfléchir à ce (ces) projets à laquelle les habitants sont invités à participer et donner leur avis

Suite à la visite d'experts diligentés par les assurances pour constater les dégâts imputables aux mouvements de terrain sur l'église et la sacristie lors de la sécheresse de 2022, il apparaît que les fissures constatées sur ces bâtiments communaux sont beaucoup plus anciennes et que les réparations qui s'imposent ne pourront pas être prises en compte par les mécanismes de compensation prévus par la procédure de catastrophe naturelle dont bénéficie la commune.

Par contre, l'état de la sacristie impose à la municipalité de prendre des mesures de mise en sécurité sur ce bâtiment et lui seul (l'église n'étant pas concernée, elle reste ouverte au public)